

2011-5024
2011-11-22

GROUPE	1B	INSECTICIDE
--------	-----------	-------------

UBG

PYRIFOS® 15G

INSECTICIDE GRANULAIRE

COMMERCIAL

ATTENTION POISON

AVERTISSEMENT: IRRITE LES YEUX

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPOI

GARANTIE: chlorpyrifos 15%
Avertissement, contient l'allergène noix

NO D'HOMOLOGATION 24648

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LOVELANDPRODUCTS CANADA INC.
789 Donnybrook Drive
DORCHESTER, ON
N0L 1G5
1-800-265-4624

CONTENU NET: 22.7 KG

GÉNÉRALITÉS

Il est interdit d'utiliser ce produit dans les résidences et autour de celles-ci et dans les aires résidentielles comme les parcs, les terrains d'écoles et les terrains de jeux. Il est interdit au particuliers et aux autres utilisateurs non certifiés d'utiliser ce produit.

NE PAS APPLIQUER DU HAUT DES AIRS. Traiter à l'aide d'équipement de traitement au sol.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet www.croplife.ca/.

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

AVERTISSEMENT - IRRITE LES YEUX

NOCIF SI AVALÉ

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. On doit porter une chemise dont les manches longues iront par-dessus les gants résistant aux produits chimiques et imperméables pour empêcher que les granules ne glissent dans les gants lors de la manipulation. Travailler en ayant toujours le vent dans le dos pour éviter de respirer les poussières ou de recevoir le produit chimique dans les yeux. Ne pas porter de vêtements contaminés. On recommande de remplacer régulièrement les gants et de laver ses vêtements tous les jours. Bien se laver à l'eau et au savon après avoir manipulé le produit.

MISES EN GARDE À L'INTENTION DES PRÉPOSÉS AU MÉLANGE OU AU CHARGEMENT

Les préposés au mélange ou au chargement doivent porter :

- une combinaison par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long;
- des gants résistant aux produits chimiques;
- des chaussures résistant aux produits chimiques et des chaussettes;
- un respirateur à adduction d'air muni d'un filtre de série -R ou -P;
- un tablier résistant aux produits chimiques.correc

MISES EN GARDE À L'INTENTION DES PRÉPOSÉS À L'APPLICATION

Les préposés à l'application employant de l'équipement de traitement au sol qui sont installés dans une cabine fermée doivent porter :

- une chemise à manches longues et un pantalon long;
- des gants résistant aux produits chimiques au moment de quitter la cabine pour effectuer des réparations ou procéder au nettoyage (il faut retirer les gants au moment de retourner dans la cabine et les laisser à l'extérieur);
- des chaussettes et des chaussures.

Les préposés à l'application employant de l'équipement de traitement au sol qui sont installés dans une cabine ouverte doivent porter :

- une combinaison par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long;
- des gants résistant aux produits chimiques;
- des chaussettes et des chaussures.

RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT:

Ce produit est TOXIQUE pour les oiseaux. Ce produit est TOXIQUE pour les mammifères sauvages. Il est aussi extrêmement TOXIQUE pour les poissons et les organismes aquatiques.

Ce produit est TOXIQUE pour certains insectes bénéfiques. Réduire le plus possible la dérive de pulvérisation afin de diminuer les effets nocifs chez les insectes bénéfiques qui vivent dans les habitats situés près du site à traiter comme les haies et les terrains boisés.

Ce produit est TOXIQUE pour les abeilles en cas de contact direct avec le produit ou la dérive de pulvérisation ou encore, de contact avec des résidus présents sur des plantes en floraison. Ne pas utiliser sur des cultures ou des mauvaises herbes en floraison.

NE PAS appliquer ce produit ou éviter qu'il dérive vers les cultures ou les mauvaises herbes en floraison si des abeilles fréquentent le site à traiter. Les préposés à l'application doivent informer les apiculteurs de leur localité avant de traiter si des ruches se trouvent dans les champs adjacents. Limiter le plus possible la dérive du nuage de pulvérisation afin de réduire les effets nocifs sur les abeilles dans les habitats situés à proximité du secteur traité.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités jusque dans les habitats aquatiques, tenir compte des caractéristiques et des conditions du site à traiter avant de procéder au traitement. Des précipitations intenses, une pente modérée à forte, des sols dénudés ou mal drainés (p. ex., compactés, à texture fine ou à faible teneur en matières organiques comme les sols argileux) présentent des conditions et des caractéristiques susceptibles de causer le ruissellement.

Ne pas appliquer ce produit lorsque des pluies intenses sont prévues.

La contamination de milieux aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'établissement de filtres végétaux (zones tampons) entre le site traité et la limite du plan d'eau à protéger.

PREMIERS SOINS:

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU ou LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INGESTION: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS D'INHALATION: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES:

Le chlorpyrifos est un composé organophosphoré, inhibiteur de la cholinestérase. Les symptômes habituels de surexposition aux inhibiteurs de la cholinestérase sont les maux de tête, les nausées, les

vertiges, la sudation, la salivation excessive, l'écoulement nasal et le larmoiement. Dans les cas d'intoxication plus grave, les symptômes peuvent aller jusqu'à des contractions musculaires, de la faiblesse et des tremblements, l'incoordination, le vomissement, les crampes abdominales et la diarrhée. L'intoxication peut être mortelle en cas de perte de conscience, d'incontinence, de convulsions et de dépression respiratoire avec composante secondaire cardiovasculaire. Traiter selon les symptômes. Après une exposition, des tests de cholinestérase plasmatique et érythrocytaire peuvent refléter le degré d'exposition (les données de référence sont utiles). L'atropine, administrée uniquement par injection, est le meilleur antidote. Les oximes comme le chlorure de pralidoxime peuvent avoir un effet thérapeutique si on les administre à un stade précoce. Cependant, ces produits ne doivent être employés que conjointement avec l'atropine. En cas d'intoxication aiguë grave, administrer les antidotes immédiatement après avoir ouvert les voies respiratoires et rétabli la respiration. En cas d'exposition par voie orale, la décision de provoquer ou non le vomissement doit être prise par le médecin traitant.

ENTREPOSAGE: Ne pas contaminer les masses d'eau, ni la nourriture humaine ou animale durant l'entreposage ou l'élimination.

ÉLIMINATION:

1. Vider complètement le sac dans l'équipement d'épandage.
2. Rendre le sac vide inutilisable.
3. Éliminer le sac conformément à la réglementation provinciale.
4. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Gestion de la résistance, l'Insecticide PYRIFOS 15G, insecticide du groupe 1B. Toute population d'insectes peut renfermer des individus naturellement résistants à l'Insecticide PYRIFOS 15G et à d'autres insecticides du groupe 1B. Ces individus résistants peuvent finir par prédominer au sein de leur population si ces insecticides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance. Pour retarder l'acquisition de la résistance aux insecticides:

- Dans la mesure du possible, alterner l'Insecticide PYRIFOS 15G ou les insecticides du même groupe 1B avec des insecticides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes nuisibles.
- Éviter d'effectuer plus de pulvérisations qu'indiquées de l'Insecticide PYRIFOS 15G ou d'autres insecticides du même groupe pendant une saison.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des insecticides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les insecticides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, la tenue de dossiers, et qui envisage la possibilité d'intégrer des pratiques de lutte culturale, biologique, ou d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations d'insectes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.

- Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la Lutte intégrée.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser au directeur du service technique, Loveland Products Canada Inc. au 1-800-265-4624 ou à www.uap.ca.

MODE D'EMPLOI

NE PAS appliquer ce produit directement sur des habitats aquatiques (p. ex., lacs, rivières, marécages, étangs, fondrières des Prairies, criques, marais, ruisseaux, réservoirs, fossés et terres humides) ni sur des habitats estuariens ou marins.

NE PAS contaminer les réserves d'eau potable, les systèmes d'irrigation ou l'habitat aquatique en nettoyant le matériel de pulvérisation ou en éliminant les déchets.

Appliquer sur le sol seulement (ne pas appliquer par voie aérienne).

Délais de sécurité prescrits

Le délai de sécurité prescrit est de 24 heures pour toutes les cultures, sauf pour le chou-fleur (délai de 10 jours).

Appliquer l'insecticide PYRIFOS 15G Insecticide pour supprimer la chrysomèle des racines du maïs et favoriser la répression du vers-gris dans les cultures de maïs, pour supprimer également la larve de la mouche de l'oignon ainsi que la mouche du chou dans les cultures de brocoli, de chou de Bruxelles, de chou, de chou-fleur et de rutabaga.

Appliquer en traitement de sillon lors de la plantation.
Ne pas appliquer plus d'une fois par saison.

Un délai avant la plantation de 30 jours doit être respecté entre le traitement et la plantation de cultures d'assolement, à l'exception du radis, du pé-tsaï, du pak-choï et de plantes du genre Brassica, ces cultures ne demandant aucun délai avant leur plantation.

MAÏS (SUCRÉ, DE GRANDE CULTURE, DE SEMENCE)

Ne pas appliquer à moins de 70 jours de la récolte.

Pour supprimer la larve de la chrysomèle des racines du maïs, au moment de planter, appliquer PYRIFOS 15G Insecticide, sous forme de traitement en bandes (rangées) au taux de 75 g/100 m (11.25g m.a. per 100m) de rangée. Les taux PYRIFOS 15G Insecticide à l'hectare correspondant aux différents espacements de rangée sont indiqués au tableau ci-dessous. Incorporer les granules dans les 2,5 cm supérieurs du sol en une bande de 15 à 18 cm de large sur le rang, derrière le soc et devant les roues tasseuses. Lorsqu'il est appliqué tel qu'indiqué contre les chrysomèles, ce produit abaissera les populations de vers gris. Cependant, en cas d'infestation plus importante, il pourrait être nécessaire de procéder à d'autres traitements insecticides au moyen d'autres préparations.

Quantité de PYRIFOS 15G Insecticide à 100 m de rangée	Kg de PYRIFOS 15G Insecticide pour divers espacements de rangée					
75 g	102 cm	96,5 cm	91,5 cm	86,5 cm	81 cm	76 cm
	7,4	7,8	8,2	8,7	9,2	9,8

CALIBRAGE DE L'APPAREIL - DIRECTIVES: ATTENTION: Le tableau ci-dessous indique le calibrage initial pour l'application de PYRIFOS 15G Insecticide au moyen d'un semoir comportant une seule ouverture par rangée. Bien vérifier le taux d'application réel sur le terrain.

1. Remplir le semoir.
2. Attacher un sac de plastique au tube de sortie.
3. Régler le semoir conformément aux indications de calibrage initial figurant au tableau.
4. Mesurer 100 mètres de rangée et les parcourir avec le semoir à la vitesse désirée.
5. Le sac devrait contenir 75 g de granules, ou la quantité correspondant au taux choisi.

Note: Poids de Granules en g mL Approx. (Volume)
75 g 100 mL

6. Si la quantité recueillie est supérieure ou inférieure au taux visé, modifier le calibrage initial et recommencer l'étape no 4.

CALIBRAGE	VITESSE EN, Km/h								
	3	4,5	6,5	8	10	11	13	14,5	16
Taux d'application, 75 g/100 m de rangée									
Semoir	Réglage du calibre								
Gandy ¹	13,6	16,7	19,7	22,8	24,8	26,3	27,8	29,3	30,7
John Deere 7000 Max Emerge ¹	9	12	16	19	22	25	27	30	31
John Deere 721 Flexi-Planter ²	1/22	1/25	1/28	2/4	2/7	2/11	2/16	2/22	2/29
Allis Chalmers 70 Series ³	8	8	8	8	8	8	8	8	8
Allis Chalmers 78 & 79 Series ⁴	1/2,9	1/5,1	1/7,3	2/0,5	2/2,8	2/6	2/9	3/2,3	3/5,5
Noble1 (new)	6	8	10	13	14	15	17	18	20
Noble1 (old)	7	10	13	16	19	22	25	27	30
International Harvester ⁴	1 /2,9	1/5,1	1/7,3	2/0,5	1/2,8	2/6	2/9	3/2,3	3/5,5

¹Calibreur

²Calibreur avec gamme 1 et 2 - chiffres correspondant à gammeencoche

³Calibreur à dosage constant, quelle que soit la vitesse

⁴Calibreur avec clapet à tige et cadran. Chiffre correspondant au clapet et au cadran respectivement.

OIGNONS:

Pour supprimer les larves de la mouche de l'oignon, appliquer PYRIFOS 15G Insecticide en traitement de sillon lors de la plantation. Voir le tableau pour la quantité requise de PYRIFOS 15G Insecticide.

Largeurs des sillons (cm)	2,5-5	7,5	10-15
Grammes par 100 mètres	32	48	64
Kilogrammes de produit par hectare	7,9	11,8	15,7
Kilogrammes d'ingrédient actif par hectare	1,2	1,8	2,4

Calculer la quantité requise PYRIFOS 15G par 100 mètres de rangée comme indiqué dans les exemples suivants:

Pour les oignons, au moyen d'un semoir de précision muni de coutres à doubles lignes: si la largeur du sillon de semence est de 2,5 cm par ligne x 2 lignes, il faudra appliquer 32 g de PYRIFOS 15G Insecticide par 100 mètres de rang double.

Pour les oignons à mariner, au moyen d'un semoir de marque Planter Jr. à sabot de 10 cm. Si la largeur du sillon de semence est de 10 cm, il faudra appliquer 64 g de PYRIFOS 15G Insecticide par 100 mètres de rang. Ne pas utiliser plus de 16 kg de PYRIFOS 15G Insecticide par hectare.

Ne pas appliquer à moins de 109 jours avant la récolte des oignons en bulbes ou de 97 jours avant la récolte des oignons à mariner. Ne pas appliquer aux oignons à bottelet.

BROCOLI, CHOU DE BRUXELLES, CHOU, CHOU-FLEUR, ET RUTABAGA:

Pour supprimer les larves de la mouche du chou, appliquer PYRIFOS 15G Insecticide en traitement de sillon lors de la plantation. Appliquer 90-150 g ia/1000m de rangée. Voir le tableau ci-dessous pour connaître le taux d'application correspondant aux différents intervalles de rangée.

Rutabaga : Ne pas appliquer moins de 30 jours avant la récolte.

	Taux à l'Hectare Correspondant à l'Intervalle de Rangée Indiquée					
	30 cm	60 cm	75 cm	80 cm	90 cm	105 cm
g d'ingrédient actif par 1000 m de rangée	90-150	90-150	90-150	90-150	90-150	90-150
kg de produit par 1000 m de rangée	0,6-1	0,6-1	0,6-1	0,6-1	0,6-1	0,6-1
kg de produit/ha	20-33,3	10-16,7	8-13,3	7,5-12,5	6,7-11,1	5,7-9,5
kg m.a./ha	3-5	1,5-2,5	1,2-2	1,125-1,875	1-1,7	0,86-1,42

MODE D'EMPLOI**POMMES DE TERRE**

Pour un traitement dans les sillons.

Cultures	Ravageurs	Dose	Nombre d'applications	Jours avant la récolte
Pommes de terre	larves de taupins	Appliquer 0,1 kg de produit par 100 mètres de rang (l'équivalent de 11,2 kg de produit par hectare ou 1,7 kg de matière active par hectare en se basant sur un écartement de 90 cm entre les rangs)	1	70

AVIS À L'UTILISATEUR : LIRE CE QUI SUIT AVANT D'APPLIQUER CE PRODUIT POUR L'USAGE

SPÉCIAL INDIQUÉ : Le MODE D'EMPLOI de ce produit pour réduire les larves de taupins dans les pommes de terre a été rédigé par des personnes autres que Loveland Products Canada Inc. Loveland Products Canada Inc. ne formule aucune allégation ni n'offre aucune garantie concernant l'efficacité du produit ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) lorsque ce produit est employé pour réduire les larves de taupins dans les pommes de terre. En foi de quoi l'acheteur et l'utilisateur assument tous les risques relatifs à l'efficacité du produit et à la tolérance des cultures, et ils acceptent de dégager Loveland Products Canada Inc. toute responsabilité liée à des réclamations relatives à l'efficacité ou à la phytotoxicité du produit lorsque celui-ci est appliqué pour réduire les larves de taupins dans les pommes de terre.

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.